

Berchem-Sainte-Agathe

Berchem-Sainte-Agathe, le 19 -03 - 2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux

Cabinet du Bourgmestre

Votre corresp. : **Sébastien GYSEN** Chef de Cabinet

Tel.: 02 464 04 82 Fax: 02 464 04 97

Courriel: sgysen@ 1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2013

**Objet**: Conseil communal du 20-02-2014 – interpellation de Monsieur POLET, Conseiller communal, concernant les invendus alimentaires.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Pour rappel, en sa séance du 28 mars 2013, le Conseil communal, estimant qu'il serait plus productif d'encourager les dons que d'utiliser la contrainte par quelque mécanisme que ce soit, demandait au collège de prendre une initiative commune avec le CPAS pour rencontrer les responsables de la grande distribution alimentaire présent sur le territoire communal afin d'examiner les conditions de faisabilité, sur base volontaire, d'une <u>redistribution des invendus alimentaires via la banque alimentaire et l'épicerie sociale du CPAS.</u>

Lors de la mise en place du projet d'épicerie sociale, les supermarchés Berchemois ont été contactés par deux fois, d'abord par le CPAS ensuite par la Commune, afin de savoir s'il était possible de récolter leurs invendus pour les redistribuer via l'épicerie sociale, ceux-ci ont demandé à ce qu'une telle demande émane de leur direction centrale respective.

Un courrier a donc été rédigé dans ce sens à l'attention des directions générales de toutes les enseignes de grandes surfaces présentes sur la Commune. Nous attendons pour l'instant leur réponse. A ce sujet, la modification récente de la loi sur la TVA influencera les pratiques et favorisera les contacts à l'échelon local. Donner un invendu ne coutera plus rien aux enseignes de distribution.

Actuellement, l'épicerie sociale du CPAS fonctionne grâce aux partenariats avec des plus petits commerces ou des associations présents sur la Commune de Berchem-Sainte-Agathe et environs ainsi qu'avec les invendus de la Banque Alimentaire.

Notons également qu'une plateforme, dont le CPAS fait partie, est en train de se mettre en place avec tous les acteurs de l'aide alimentaire à Bruxelles, notamment pour l'approvisionnement des épiceries sociales existantes ou en cours de création. L'objectif est de développer des attitudes et des pratiques communes vis-à-vis des fournisseurs, distributeurs et des grands groupes agro-alimentaires.

Avenue du Roi Albert 33 1082 Berchem-Sainte-Agathe

## Commune de



Berchem-Sainte-Agathe

Cabinet du Bourgmestre

Votre corresp. : Sébastien GYSEN Chef de Cabinet

Tel.: 02 464 04 82 Fax: 02 464 04 97

Courriel: sgysen@ 1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2013

Pour l'approvisionnement de son épicerie sociale, le CPAS bénéficie d'une convention avec l' asbl «Good to give», qui au plan national, collecte aussi des produits auprès des grands groupes alimentaires.

Nous poursuivrons dans tous les cas les contacts avec les directions générales de toutes ces chaines de supermarchés afin d'aboutir à un résultat.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance, Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre

Joël RIGUELLE

Avenue du Roi Albert 33 1082 Berchem-Sainte-Agathe

> Tél.: 02 464 04 11 Fax: 02 464 04 91